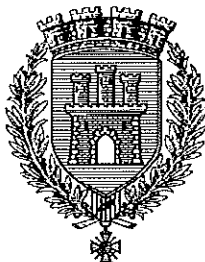


N° DEL 2014.12.18/224

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Judi 18 décembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	33

**Etaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Etaient Représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

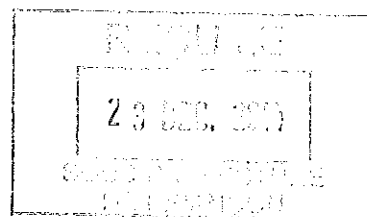
**THEME : TRAVAUX 4.**

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DE LA REALISATION DES DIAGNOSTICS DE SURETE DES DIGUES ET DES ETUDES DE DANGER.

**Absents-Excusés :**

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Éric PEYTHIEU.

Le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 modifie en profondeur les règles de sécurité qui s'imposent aux propriétaires et exploitants d'ouvrages hydrauliques, et concerne non seulement les barrages mais aussi les digues de protection contre les inondations.

Ces évolutions réglementaires imposent à tout propriétaire d'une digue de classe A, B ou C de faire réaliser des diagnostics de sureté et des études de danger.

Pour information, voici les critères de classification des digues :

- Classe A : hauteur supérieure ou égale à 1 m et nombre d'habitants dans la zone protégée supérieur ou égal à 50 000.
- Classe B : hauteur supérieure ou égale à 1 m et nombre d'habitants dans la zone protégée supérieur ou égal à 1 000.
- Classe C : hauteur supérieure ou égale à 1 m et nombre d'habitants dans la zone protégée supérieur ou égal à 10.

Les diagnostics ont pour but d'identifier les irrégularités visibles, de lister les examens complémentaires éventuellement nécessaires et de décrire les actions correctives à entreprendre.

Les études de danger consistent en des simulations hydrauliques en situation de rupture de digues afin d'estimer les conséquences d'un tel événement.

A Briançon, seules les digues suivantes de classe C sont concernées :

- digue longeant la résidence OPH 05 des Cros - 206 ml,
- digue du lieu-dit « La Rura » - 525 ml.

Le coût de ces diagnostics et études de danger est estimé à 22 500 € HT.

Ces prestations pourraient être subventionnées par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Hautes Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse suivant le plan de financement présenté ci-après :

Région	Département	Agence de l'eau	Ville de Briançon	TOTAL
30%	25%	20%	25%	100%
6 750 €	5 625 €	4 500 €	5 625 €	22 500 €

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'études ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014

NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire  
Gérard FROMM

